

Compiègne, le 06 Février 2023.



Assemblée Générale Ordinaire du CDE de l'OISE * CONVOCATION *

Le 27 Février 2023 à 19h - En Visioconférence & Sur Place
9 Av. Henri Adnot, 60200 Compiègne

Madame, Monsieur,

Les membres actifs du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 sont appelés à voter **par correspondance ou sur place.**

Cette assemblée générale peut valablement délibérer si le quart au moins de ses membres actifs a voté ou si au moins le quart des voix dont dispose l'ensemble des membres de l'Assemblée générale est exprimé.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral de l'exercice 2020 - 2021
2. Comptes annuels et rapports financiers 2021 - 2022
3. Budget prévisionnel 2022 - 2023
4. Questions diverses

MODALITES

Les membres actifs sont appelés à voter sur les trois premiers points de l'ordre du jour avec la possibilité de voter par correspondance ou sur place le jour de l'Assemblée.

- Le vote par correspondance :

1. Mettre le(s) bulletin (s) de vote avec les cases cochées dans la ou les enveloppes bleues.
2. Mettre la ou les enveloppes bleues dans l'enveloppe préaffranchie à l'adresse du Comité Départemental d'Équitation de l'Oise sur laquelle figure votre code adhérent et qui sert pour l'émargement. Votre enveloppe doit être parvenue à l'adresse du CDE de l'Oise - 17 Bis rue de Paris 60128 PLAILLY pour le 27 Février 2023 à 12h00.

- Pour voter sur place : Le bureau de vote sera ouvert de 17h30 à 18h30, apporter obligatoirement vos bulletins de vote. Par souci de protection de l'environnement, l'intégralité des documents nécessaires à cette assemblée générale sont disponibles sur notre site internet <https://www.equi-oise.fr>.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions posées par les membres de l'Assemblée Générale sur les points non-inscrits à l'ordre du jour doivent parvenir par écrit au CDE 10 jours ouvrables avant l'Assemblée.

QUORUM

Au cas où le quorum ne serait pas atteint le lundi 27 Février 2023 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, une nouvelle Assemblée est convoquée pour le 6 Mars 2023 dans les locaux du CDE Oise à 19h00. (Le bureau de vote sera ouvert de 18h30 à 19h00). L'avis ci-dessus tient lieu de deuxième convocation. Les votes exprimés pour l'AG du 27 Février 2023 seront valables pour l'AG du 6 Mars 2023.

Laurence GAGNEAU